

SwingINAMI

Pensez à prendre
également soin de vous.

delta lloyd
LIFE



Vous êtes médecin, dentiste, pharmacien ou kinésithérapeute, et vous bénéficiez du statut social INAMI. Par conséquent, l'INAMI verse chaque année une somme en vue de vous constituer une pension complémentaire ou de financer un revenu de remplacement en cas d'incapacité de travail.

Si votre objectif est d'envisager la retraite en toute sérénité, ou d'être couvert en cas d'incapacité de travail, SwingINAMI est la solution idéale qui prendra soin de vous.

Jugez plutôt...

**La solution idéale pour vous,
en tant que professionnel de la santé**

SwingINAMI



SwingINAMI est une solution spécialement adaptée à votre statut afin d'optimiser les opportunités spécifiques qu'offre celui-ci. Les interventions INAMI peuvent être utilisées pour la constitution d'une pension complémentaire, ainsi que pour le financement d'une assurance revenu garanti.

Vous vous constituez une pension complémentaire

Grâce à l'assurance vie **SwingINAMI**, vous pouvez vous constituer progressivement une pension complémentaire pour assurer votre retraite. Vous avez le choix entre 2 formules d'épargne différentes : **SwingINAMI Green** ou **SwingINAMI Blue**, en fonction de vos souhaits et de vos besoins. Dans les deux cas, vous pouvez ajouter la couverture décès qui vous convient le mieux.

Vous optez pour la sécurité

Si vous choisissez l'option **SwingINAMI Green**, votre assurance vie sera financée par des primes qui bénéficient d'un **taux d'intérêt garanti**, actuellement de 2,90%. Chaque année, peuvent venir également s'ajouter des participations bénéficiaires variables¹.

Le taux d'intérêt garanti est déterminé au moment du versement, et peut donc augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution des marchés financiers. Le taux d'intérêt garanti, déterminé au moment du versement, est utilisé pour la capitalisation de celui-ci tout au long de la durée du contrat.

De plus, les participations bénéficiaires attribuées annuellement sont définitivement acquises et produisent à leur tour des intérêts, selon le principe de capitalisation.

Vous visez plus de rendement

En choisissant l'option **SwingINAMI Blue**, vous avez l'opportunité de bénéficier d'un rendement plus élevé. En effet, grâce à cette formule, le rendement est entièrement constitué de **participations annuelles variables**.

Chaque année, la réserve constituée (primes versées, moins les frais et la prime de risque éventuelle) est protégée pour vous assurer une sécurité totale (branche 21).

Les participations bénéficiaires attribuées annuellement, si elles restent investies en branche 21, seront alors également définitivement acquises et produiront à leur tour des intérêts, selon le principe de capitalisation.

Vous pouvez aussi opter pour l'investissement de vos participations bénéficiaires dans le fonds **DLL EuroEquity Fund** (branche 23)².

¹ La participation bénéficiaire éventuelle est attribuée sous réserve d'acceptation de la CBFA et de l'Assemblée Générale des actionnaires de Delta Lloyd Life. Ce rendement comprend le taux d'intérêt brut garanti et la participation bénéficiaire. Le taux d'intérêt garanti est le taux en vigueur à la date de réception du versement.

² Les fonds de placement n'offrent aucune garantie de rendement ni de capital. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

Les garanties de solidarité

Si vous optez pour la constitution d'une pension complémentaire, vous êtes légalement obligé d'adhérer à **un plan de pension sociale**.

Ainsi, 10% de chaque intervention INAMI serviront à financer des couvertures de risques en complément de la protection de votre sécurité sociale.

Basées sur le principe de solidarité, ces couvertures sont communes à tous les souscripteurs d'un contrat SwingINAMI.

Les garanties de solidarité du plan de pension sociale SwingINAMI

- En cas d'incapacité de travail (de 25% au minimum) à la suite d'un accident ou d'une maladie, Delta Lloyd Life se charge du financement du plan de pension pour la durée de l'incapacité, à partir du deuxième mois de celle-ci et au prorata du degré d'invalidité (jusqu'à 65 ans au maximum).
- En cas de décès avant l'âge de la retraite, en plus de la garantie décès éventuelle que vous auriez choisie, une rente temporaire annuelle, à concurrence de la dernière intervention INAMI que nous aurons reçue, sera partagée entre vos bénéficiaires désignés.

Renseignez-vous...

sur la possibilité d'associer votre plan de prévoyance INAMI à l'assurance Pension Libre Complémentaire.

Pour faire face au pire...

Pour protéger vos proches en cas de décès, vous avez le choix entre une des deux garanties suivantes :

- **Capital minimum** : vos bénéficiaires reçoivent un capital fixé à l'avance ou le montant épargné, si celui-ci est supérieur.
- **Capital supplémentaire** : vos bénéficiaires reçoivent le montant de l'épargne, majoré du capital fixé à l'avance.

Des garanties complémentaires

Vous pouvez également prémunir vos proches en cas de **décès à la suite d'un accident** et leur offrir une **prestation complémentaire**.

De même, via SwingINAMI, vous pouvez bénéficier d'une rente en cas d'invalidité, proportionnelle au degré de celle-ci, pendant toute la durée de l'incapacité de travail, et éventuellement jusqu'au terme de la couverture.

L'assurance Revenu garanti

Vous préférez bénéficier d'une protection plus conséquente pour faire éventuellement face à une perte de revenus ? Utilisez alors les interventions INAMI pour financer une assurance revenu garanti.

Cette assurance prévoit le paiement d'une rente mensuelle en cas d'incapacité de travail à la suite d'une maladie ou d'un accident et ce, jusqu'à l'âge légal de la retraite, le cas échéant.

Cette rente est proportionnelle au degré d'incapacité. Vous avez le choix entre plusieurs formules de rentes.

Chaque année, afin d'obtenir les interventions du statut social INAMI, une procédure de demande très stricte doit être suivie. Pour vous simplifier la vie, Delta Lloyd Life vous guide à travers cette procédure.

**Pour plus d'informations
sur SwingINAMI,
consultez notre site
www.deltalloydlife.be
ou contactez
votre conseiller financier**

Avenue Fonsny, 38
1060 Bruxelles

Téléphone : +32 (0)2 238 88 11
Fax : + 32 (0)2 238 88 99
RPM Bruxelles
www.deltalloydlife.be

Delta Lloyd est à vos côtés

Delta Lloyd Life est spécialisé en assurances pension complémentaire, décès, invalidité et frais médicaux, tant pour les indépendants que pour les professions médicales, les PME et les grandes entreprises. Notre large gamme de produits vous propose des solutions à la mesure de vos besoins, alliant flexibilité totale et confort maximal. Visitez notre site Internet www.deltalloydlife.be pour plus d'informations ou consultez votre conseiller financier.

Delta Lloyd life SA, Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 167 pour les branches vie 21, 22, 23 et 27, la branche 26 capitalisation ainsi que toutes les branches IARD sauf crédit, caution et assistance (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03) , dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles- Delta Lloyd Bank: 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB

BR-SwingINAMI-F-01/2009

E .R. Nathalie De Heem, Avenue Fonsny 38 – B – 1060 Bruxelles

delta lloyd
LIFE

Pour une belle vie.